



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 24641

Texte de la question

Mme Geneviève Colot attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur la situation des PLIE en Île-de-France. Elle lui fait remarquer l'importance du travail réalisé par ces structures. Leur travail, notamment auprès des publics les plus éloignés de l'emploi a fait ses preuves. Le suivi individualisé est particulièrement vigilant, la resocialisation attentive, l'implication dans le monde du travail appliquée. Elle indique que les organismes porteurs souffrent d'un manque de trésorerie qui met en péril leurs actions. Les salaires des personnels sont menacés. En effet les subventions promises ne sont pas versées, et l'enveloppe du FSE insuffisante. Elle lui demande sous quels délais les subventions seront versées et quelles initiatives il compte prendre pour assurer la pérennité financière des organismes porteurs.

Texte de la réponse

À la suite de l'élargissement de l'Union européenne, la France a vu sa dotation globale du Fonds social européen (FSE) réduite de 27,35 %, au titre de la programmation 2007-2013. Dans ce contexte, une attention particulière a été portée aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle. En effet, l'axe prioritaire 3 du programme opérationnel national « Compétitivité régionale et emploi », dédié au renforcement de la cohésion sociale, à l'inclusion sociale et à la lutte contre les discriminations, représente 39 % de la maquette financière. Les plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) bénéficient à eux seuls de 10 % des crédits FSE, soit une enveloppe prévisionnelle globale de 440 millions d'euros. L'Île-de-France, dont la maquette représente 534,8 millions d'euros, a mobilisé 84 millions d'euros pour les 32 PLIE existants, soit 15,7 % de l'enveloppe totale. Ces derniers ont donc le dispositif le plus soutenu de la région. Afin d'optimiser le taux de réalisation de la maquette financière, une sur-programmation de 12 millions d'euros de crédits pour l'ensemble des PLIE a même été prévue. Cela devrait permettre d'assurer une transition entre le pic de programmation des années 2005 et 2006 et un niveau de programmation moyen sur la période 2007-2013 jusqu'à l'échéance du programme. D'ores et déjà, au titre des années 2007 et 2008, 33,2 millions d'euros de crédits FSE ont été programmés. En outre, lors d'une réunion qui s'est tenue le 13 juin 2008, les services représentant l'autorité de gestion déléguée des crédits du FSE ont annoncé aux PLIE une série de mesures pour accélérer le paiement de l'aide du FSE, qui s'est traduite à ce jour par les versements suivants : 2,2 millions d'euros au titre d'une avance estimée à 15 % de l'enveloppe FSE de l'année 2007 ; 5,7 millions d'euros au titre d'un acompte estimé à 40 % du montant programmé en 2007 ; 1,8 million d'euro au titre d'une avance estimée à 15 % de l'enveloppe FSE de l'année 2008. Ainsi, au total, ce sont 9,7 millions d'euros de crédits FSE qui ont pu être payés aux PLIE, dont 4 millions d'euros d'avances au profit des structures associatives les plus fragiles financièrement. Ces versements sont à ajouter aux remboursements de l'intégralité des soldes de l'année 2006 qui ont été effectués dans le cadre de la programmation 2000-2006 par les services régionaux.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Colot](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24641

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4859

Réponse publiée le : 31 mars 2009, page 3105